

Mémoire présenté par

**Le Réseau des organismes et groupes de parrainage des réfugiés au
Québec (ROGPRAQ)**

dans le cadre de la consultation gouvernementale sur la planification de
l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

Août 2023

Sommaire

Qui sommes nous	2
Notre mission.....	2
Genèse du ROGPRAQ.....	2
Avant-propos	3
SECTION 1: Cibles en matière d’immigration	4
Recommandation 1.....	6
Recommandation 2.....	6
Recommandation 3.....	7
SECTION 2: Normes de traitement des demandes	7
Recommandation 4.....	8
Recommandation 5.....	9
Recommandation 6.....	9
Recommandation 7.....	9
SECTION 3: Accueil et intégration	10
Recommandation 8.....	10
Recommandation 9.....	10
Recommandation 10.....	11
Recommandation 11.....	11
SECTION 4: Intégration économique	11
Recommandation 12.....	11
Recommandation 13.....	12
Recommandation 14.....	12
Conclusion	13
Recommandation 15.....	13
Récapitulatif des recommandations du ROGPRAQ	14
Références bibliographiques	15

Qui sommes-nous ?

Composante de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrants (TCRI), les membres du Regroupement des organismes et des groupes de parrainage de réfugiés au Québec (ROGPRAQ) ont commencé leurs activités en 2016. Nous représentons les groupes et organismes de parrainage du Québec. Notre regroupement a pour mission de promouvoir et soutenir le programme de parrainage collectif des personnes réfugiées. Ce programme représente, pour les personnes réfugiées, l'espoir de pouvoir vivre dans la dignité et la sécurité au Québec. Pour les Québécoises et Québécois, c'est une façon concrète d'exprimer nos valeurs humanitaires en se faisant solidaire des personnes réfugiées.

Notre mission

Le ROGPRAQ se reconnaît dans l'énoncé de mission suivant:

« Unir nos voix afin de promouvoir et soutenir le programme de parrainage collectif des personnes réfugiées au Québec. »

Genèse du Réseau des organismes et groupes de parrainage des réfugiés au Québec (ROGPRAQ):

En 1997, le gouvernement du Québec a formé un comité ad hoc composé de fonctionnaires de son ministère et de plusieurs organismes de parrainage. Ce premier comité avait comme objectif de bâtir les fondations de ce qui allait devenir le programme de parrainage collectif des réfugiés que nous connaissons aujourd'hui. Ce comité conjoint avec des représentants du Ministère et les organismes de parrainage a fonctionné pendant plusieurs années.

Depuis 2015, un nombre croissant d'organismes de parrainage et de groupes de 2-5 se sont solidarisés autour d'un réseau pour se maintenir informés et s'entraider en matière de parrainage collectif. Dans la même année, la TCRI a créé son volet parrainage pour soutenir les citoyens et les groupes de parrainage en matière de formation et le partage d'informations. En 2016 le ROGPRAQ commence ses fonctions comme réseau représentant de la communauté de parrainage au Québec.

Le mandat que s'est donné le ROGPRAQ est de travailler étroitement avec le ministère de l'Immigration pour réformer le programme afin de le rendre plus performant et de le pérenniser.

Ses objectifs sont :

- Favoriser une approche collective et cohésive entre les membres du Réseau;
- Travailler en étroite collaboration avec le MIFI et autres acteurs pour s'assurer que les intérêts des personnes réfugiées parrainées - ou à être parrainées - soient respectés;
- Développer des relations entre le réseau des organismes de parrainage dans le reste du Canada dans le but de se tenir informé et collaborer sur les dossiers d'intérêt commun.

Avant-propos

Accueillir de nouveaux arrivants dans notre province est un privilège et une occasion de développer une société riche fondée sur des valeurs d'inclusion, d'équité et d'opportunités pour les individus. À un moment ou à un autre de leur histoire familiale, la plupart des Québécoises et Québécois ont une histoire d'immigration. La décision de nos ancêtres - ou parfois de nous-mêmes - d'entreprendre un voyage vers un nouveau pays représente un moment pivot qui change la vie d'une personne et offre de nouvelles opportunités aux générations suivantes.

Nous pensons que cette opportunité peut être étendue à un plus grand nombre d'individus, et en particulier à celles et ceux qui fuient la persécution et cherchent la sécurité au Québec. Notre regroupement est composé d'individus et d'organisations qui s'engagent à accueillir les personnes réfugiées au Québec et à les aider à s'adapter à la vie dans ce nouveau pays. Nous sommes prêts à collaborer avec le gouvernement pour renforcer et accroître l'accueil des personnes réfugiées qui cherchent un nouvel avenir au Québec.

Offrir une protection aux personnes réfugiées est un engagement clé des sociétés démocratiques. Dans un monde où les déplacements sont de plus en plus nombreux en raison de l'instabilité politique, de la discrimination et de la persécution, les États prospères comme le Québec ont un rôle important à jouer en matière d'immigration humanitaire en offrant un accueil chaleureux aux personnes réfugiées. Grâce au programme de parrainage collectif des réfugiés, le gouvernement facilite la participation de la société civile à la résolution des problèmes mondiaux de déplacement forcé et de protection.

Nombre des situations auxquelles nos membres répondent sont déchirantes. Le parrainage de réfugiés permet d'offrir un nouvel avenir à des personnes qui ont été confrontées à des situations très difficiles. Parmi les exemples que nos groupes membres connaissent bien, citons le parrainage de personnes Syriennes qui ont fui une guerre civile, certains évitant d'être enrôlés de force dans un combat auquel ils ne souhaitaient pas participer. Un autre exemple est le parrainage de personnes Afghanes - en particulier de jeunes femmes - qui sont privées de leurs droits et persécutées parce qu'elles cherchent à obtenir une éducation et à vivre de manière indépendante. En outre, le parrainage peut soutenir les personnes LGBTQ dont les droits ne sont pas respectés dans leur pays d'origine et qui risquent de subir des violences, y compris, dans certains pays, la mort, uniquement en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité ou expression de genre. Chaque personne soutenue par le biais du parrainage de réfugiés ou d'autres programmes pour les personnes réfugiées a vécu des expériences similaires en fuyant la persécution et en recherchant la protection et la sécurité dans une société inclusive et libérale qui protège les droits individuels et met l'accent sur l'égalité.

Notre mémoire répond au plan proposé par le Gouvernement du Québec en abordant quatre domaines clés. Dans un premier temps, nous recommandons d'augmenter et de clarifier le nombre de personnes réfugiées acceptées au Québec chaque année, en plus d'une initiative à court terme visant à accueillir davantage de réfugiés en réponse au faible nombre d'arrivées pendant la pandémie de Covid-19. Dans un deuxième temps, nous proposons d'améliorer les délais de traitement et les procédures de demande afin d'améliorer l'expérience des personnes réfugiées parrainées, des personnes garantes, des organisations et du gouvernement. Dans un troisième temps, nous soulignons comment assurer un soutien adéquat aux personnes dans le cadre de ce programme pendant leur réinstallation au Québec et qu'elles participent pleinement à la vie de la société francophone. Enfin, nous soulignons comment améliorer la régionalisation et l'intégration économique des nouveaux arrivants et discutons des initiatives législatives visant à offrir aux nouveaux arrivants des possibilités supplémentaires en matière de protection des réfugiés.

SECTION 1 - Cibles en matière d'immigration

À l'échelle mondiale, le nombre de personnes forcées de quitter leur domicile pour chercher protection dans un nouvel endroit est en hausse. Cependant, au Québec, la proportion d'immigrants qui obtiennent le statut de résident permanent grâce à l'asile a diminué depuis 2016. Cette situation est regrettable. Malheureusement, les cibles d'immigration proposés pour 2024-2027 suggèrent une réduction supplémentaire du nombre de personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger qui obtiendront la résidence permanente chaque année. Nous nous opposons fermement à toute réduction de l'engagement du Québec envers la migration humanitaire, particulièrement dans le contexte d'un besoin mondial accru.

Tableau 1 : Réfugiés sélectionnés à l'étranger, niveaux 2017-2027¹

	Parrainage collectif			Réfugiés pris en charge par l'État (RPCE)			Réfugiés sélectionnés à l'étranger (Parrainage collectif et RPCE)	Cible total pour les résidents permanent au Québec	
	Minimum	Maximum	Pourcentage de cible des résidents permanent au QC	Minimum	Maximum	Pourcentage de cible des résidents permanent au QC	Total (médiane)	Minimum	Maximum
2017	4050	4400	8.3	1650	1700	3.3	5900	49000	53000
2018	4050	4400	8.3	1550	1600	3.1	5800	49000	53000
2019	3250	3600	8.4	1150	1200	2.9	4600	40000	42000
2020	3200	3350	7.5	1300	1350	3.0	4600	43000	44500
2021	3100	3350	7.0	1300	1350	2.9	4550	44500	47500
2022	2750	3000	5.6	1650	1700	3.3	4550	49500	52500
2023	2750	3000	5.6	1650	1700	3.3	4550	49500	52500
							<i>Projection pour les années à venir</i>		
2024	-	-	-	-	-	-	3650	-	-
2025	-	-	-	-	-	-	3650	-	-
2026	-	-	-	-	-	-	3650	-	-
2027	-	-	-	-	-	-	3650	-	-

¹ Gouvernement du Québec. *Plan d'immigration du Québec 2017-2023*. Ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration. (2016-22). & Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2023). *La Planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 – Cahier de consultation*. p. 54

Dans la proposition présentée dans le cahier de consultation du Gouvernement du Québec, le nombre des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger (parrainage collectif et réfugiés pris en charge par l'état (RPCE) est limité à 3650 par an. Il s'agit d'une diminution significative du nombre de personnes réfugiées étrangères qui se verront offrir une protection au Québec. À une époque où les besoins en matière de protection des personnes réfugiées sont considérables à l'échelle mondiale, cette proposition va dans la mauvaise direction. Au lieu de réduire le nombre de personnes réfugiées qui obtiennent le statut de résident permanent au Québec, les cibles pour tous les types de réfugiés devraient augmenter. Notre regroupement soutient l'augmentation des niveaux d'immigration pour tous les types de migrants ainsi que d'offrir la résidence permanente à un plus grand nombre de personnes, que ce soit par le biais de la migration économique, de la réunification familiale, des programmes de régularisation ou de l'octroi du statut de réfugié aux personnes réfugiées reconnues sur place et aux personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger.

Outre la nécessité de répondre à une situation humanitaire urgente, le Québec a besoin de main-d'œuvre. En acceptant des personnes qui fuient des situations de refuge, le gouvernement accueille de nouveaux et nouvelles résident.e.s de longue durée qui, dans de nombreux cas, deviendront des membres contribuant à long terme à la société et à l'économie québécoises. Les recherches universitaires montrent qu'à long terme, les personnes réinstallées en tant que personnes réfugiées finissent par obtenir des résultats économiques similaires à ceux des autres immigrant.e.s.² De plus, lorsqu'un soutien suffisant est accordé à la formation linguistique, le gouvernement peut s'assurer que les personnes qui obtiennent la résidence permanente par l'entremise de l'un des programmes pour des personnes réfugiées s'adaptent à la vie quotidienne en français, si elles ne sont pas déjà en mesure de le faire.

Recommandation 1: Nous encourageons le gouvernement à dépasser l'objectif de 60 000 nouveaux immigrantes et immigrants par an pour augmenter de manière significative le nombre de personnes qui obtiennent le statut de résident permanent au Québec grâce aux différents visas octroyés aux personnes réfugiées.

Pour aller de l'avant, des cibles claires sont nécessaires afin que les organisations et les individus impliqués dans l'accueil des réfugiés par le biais des programmes du parrainage collectif et des RPCE puissent établir des plans à long terme sur la façon dont ils accueilleront au mieux les nouveaux arrivants. À l'heure actuelle, le plan n'est pas ventilé entre les deux programmes.

De 2017 à 2023, le RPCE a représenté de 2,9 à 3,3 % des niveaux d'immigration totaux, avec une moyenne de 3,1 %. Au cours de la même période, le nombre de personnes réfugiées soutenues par les groupes de parrainage représentait entre 5,6 et 8,4 % des niveaux d'immigration, avec une moyenne de 7,2 % sur cette période de sept ans. Au minimum, des niveaux d'engagement similaires devraient être maintenus à l'avenir.

Recommandation 2 : Nous encourageons le gouvernement à établir des seuils clairs pour les programmes Parrainage collectif des personnes réfugiées et Réfugiés pris en charge par l'État en ce qui concerne le nombre de personnes qui deviendront des résident.e.s permanent.e.s au Québec chaque année. Ces seuils devraient être, au minimum, proportionnels aux niveaux des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger établis antérieurement par ce gouvernement. Au minimum, nous recommandons d'accueillir 4320 parrainage collectif et 1860 RPCE par année, pour un total de 6180 personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger.

² Hou, Feng, Garnett Picot and Yan Zhang. Les résultats sur le marché du travail parmi les réfugiés au Canada. Statistiques Canada, Direction des études analytiques. (11 mars 2019) <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2019007-fra.pdf> & Hou, Feng. The resettlement of Vietnamese refugees across Canada over three decades. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 47, no. 21 (2021): 4817-4834.

Cette recommandation constitue ce que nous considérons comme un engagement minimum acceptable pour les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger. Nous préférierions voir des augmentations au-delà des chiffres présentés ici, car nous croyons que la capacité du Québec à soutenir les personnes réfugiées va bien au-delà des chiffres que nous proposons. Nous souhaitons en outre un engagement accru pour soutenir les personnes au Québec qui ont présenté une demande d'asile après leur arrivée au Canada et nous encourageons le gouvernement à augmenter les cibles pour cette catégorie.

En plus de fixer des cibles annuelles, il est nécessaire d'augmenter immédiatement le nombre des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger qui arrivent au Québec pour compenser le faible nombre d'arrivées pendant la pandémie de Covid-19. En 2020, 2021 et 2022, le gouvernement du Québec n'a pas atteint ses objectifs dans le cadre du programme de parrainage collectif des réfugiés. Bien que le Plan d'immigration de 2022 ait indiqué que 600 personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger seraient sélectionnées en plus de l'objectif, les statistiques sur les personnes admises montrent que les cibles initiales n'ont pas été atteintes³. Toutefois, des efforts de rattrapage ont été déployés avec succès pour d'autres catégories d'immigration. Le tableau 3 montre le déficit d'arrivées dans la catégorie de parrainage collectif, à partir de 2020-2022. Étant donné que le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada se partagent la responsabilité du traitement de ces demandes, il est important que les deux ordres de gouvernement concentrent leurs efforts sur l'atteinte de ces cibles.

Tableau 2 : Nombre de personnes admises au Québec dans le cadre du programme de Parrainage collectif 2020-2022⁴

	Personnes admises	Cible minimale	Cible maximale	Écart
2020	1330	3200	3350	-1945
2021	635	3100	3350	-2590
2022	2010	2750	3000	-865
TOTAL				-5400

Recommandation 3 : À titre de mesure exceptionnelle pour tenir compte du fait que les cibles n'ont pas été atteintes en 2020, 2021 et 2022 pendant la pandémie de Covid-19, 5 400 personnes réfugiées parrainés supplémentaires devraient se voir accorder le statut de résident permanent au cours des deux prochaines années. Cela nécessitera une collaboration entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Cette mesure exceptionnelle permettra de réduire les délais de traitement de ce programme qui ont augmenté pendant la pandémie de Covid-19.

³ Gouvernement du Québec. *Plan d'immigration du Québec 2022*. Ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration. (2021), p. 11.

⁴ Gouvernement du Québec. *Plan d'immigration du Québec 2017-2023*. Ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration. (2016-22). & Gouvernement du Canada. *Résidents permanents – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Résidents permanents selon la province / le territoire et la catégorie d'immigration*. https://open.canada.ca/data/fr/dataset/f7e5498e-0ad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda/resource/5582034d-8f89-49d5-8597-483d628078a1?inner_span=True

SECTION 2: Normes de traitement des demandes

Pour les membres du ROGPRAQ, les longs délais de traitement des dossiers sont un enjeu important. Nous sommes contents de voir que le gouvernement du Québec veut améliorer les délais de traitement pour certains programmes d'immigration. Nous encourageons le Gouvernement du Québec à appliquer cette initiative à tous les types de demandes d'immigration, y compris pour les réfugiés parrainés.

La longueur des procédures pour les demandes de parrainage engendre des effets négatifs sur les personnes réfugiées parrainées. Elles doivent attendre plus longtemps dans des situations souvent dangereuses et ces circonstances peuvent entraîner des répercussions néfastes sur leur santé. Les retards dans le traitement des demandes peuvent également rendre les situations familiales plus complexes, car les personnes peuvent changer d'état civil, avoir des enfants ou être confrontées à des problèmes de santé, voire mourir, en attendant que leur demande soit traitée.

Les retombées sont également négatives pour les personnes garantes au Québec: obligées d'attendre de nombreuses années l'arrivée de la personne ou de la famille qu'elles parrainent, il leur est difficile de savoir quand et comment accueillir au mieux la famille. Dans certains cas, les personnes garantes ont obtenu un logement et ont commencé à le payer pour apprendre qu'il y aura encore des délais importants avant l'arrivée de la famille. Il est important de noter que les personnes garantes vivent également des situations de détresse et d'impuissance importantes. Elles sont obligées de voir les personnes qu'elles parrainent vivre des situations extrêmement précaires, être en danger de perdre leur vie. Cette situation est particulièrement pénible pour les familles qui ont été séparées pendant leur parcours de migration. C'est une source de grande angoisse pour toutes les personnes concernées.

Les longs délais de traitement surviennent lorsque le nombre de nouvelles demandes est supérieur au nombre de demandes finalisées. Ces dernières années, en raison du faible nombre d'arrivées pendant la pandémie de Covid-19, un retard dans le traitement des demandes s'est creusé et ce malgré un contrôle serré du nombre de dossiers déposés.

La première étape pour résoudre ce problème est de traiter rapidement les demandes qui ont été soumises. C'est pourquoi nos recommandations précédentes soulignent la nécessité d'établir des cibles claires et élevées pour le programme de réfugiés parrainés, y compris une augmentation temporaire pour compenser le faible nombre d'arrivées pendant la pandémie de Covid-19. Une fois que les demandes déjà en cours de traitement auront été évaluées, le gouvernement sera en mesure d'établir des normes claires pour le traitement des demandes.

Ensuite, la norme de traitement de 12 mois proposée pour les travailleuses et travailleurs qualifiés devrait être appliquée à tous les types de demandes d'immigration, y compris les réfugiés parrainés. Cela permettra aux personnes garantes de bien comprendre les délais requis pour leur travail, et augmentera la prévisibilité du programme. De plus, un traitement rapide des dossiers aideront à ce que les personnes réfugiées parrainées arrivant au Québec soient en meilleure santé et plus jeunes, puisqu'elles n'auront pas à attendre de longues périodes. Afin d'assurer le traitement complet de ces demandes dans un délai de douze mois, le gouvernement du Québec doit évaluer rapidement la demande de parrainage avant de transmettre le dossier au gouvernement du Canada pour qu'il poursuive le traitement de la demande.

Dans certaines situations, les membres de la famille immédiate d'une personne réfugiée parrainée font l'objet d'une demande d'immigration distincte appelée *Délai prescrit d'un an*. Cela se produit souvent lorsqu'une famille a été séparée dans différents pays alors qu'elle fuyait son pays d'origine. La réunification de ces familles

devrait être une priorité pour le gouvernement, mais nous constatons souvent que ces cas subissent des retards importants, ce qui est très pénible pour les membres des familles concernées. Il est très difficile de commencer sa vie dans une nouvelle société tout en attendant l'arrivée de ses proches. Nous tenons à préciser que la norme de traitement de douze mois devrait également s'appliquer aux dossiers relevant du délai prescrit d'un an. Comme la responsabilité du traitement de ces dossiers est partagée entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, les deux parties doivent travailler ensemble pour s'assurer que les demandes sont traitées dans ce délai.

Recommandation 4 : Établir une norme de traitement de 12 mois pour toutes les demandes d'immigration, y compris les personnes réfugiées parrainées et le programme du délai prescrit d'un an.

Lorsque nous regardons le nombre de personnes réfugiées accueillies par le Québec en 2022 par rapport aux cibles, nous constatons un écart très important. En effet, la province en a accueilli seulement 2010 personnes réfugiées dans le programme de parrainage collectif lorsque son objectif était de l'ordre de 2750 à 3000 personnes. C'est plus de 700 vies qui attendent encore d'être sauvées. Étant sortie de la période pandémique et avec le nombre de dossiers en traitement, le Québec aurait dû facilement atteindre sa cible. Mais nous constatons sur le terrain que divers processus administratifs au MIFI prennent plus de temps qu'autrefois. Ainsi, un renouvellement d'engagement pour une reconstitution familiale ou dû à la caducité du premier engagement prend maintenant près de huit mois pour un organisme expérimenté quand cette même procédure prenait seulement un mois auparavant. Quand certaines personnes réfugiées appellent le bureau des visas s'inquiétant de ne pas avoir eu de nouvelle de leurs dossiers plusieurs semaines, voire, mois après l'entrevue et l'examen médical, elles se font répondre qu'IRCC n'a pas encore reçu le CSQ. Ces délais obligent parfois même les personnes réfugiées à refaire l'examen médical. Les groupes de 2 à 5 ayant déposé leur dossier en 2021 ont commencé à avoir la réponse à leurs demandes d'engagements cette année.

Le programme de parrainage des réfugiés est l'un des seuls programmes d'immigration pour lequel le gouvernement n'a pas adopté des normes de service claires. Ceci laisse autant les personnes réfugiées que les personnes garantes dans les limbes durant une durée interminable.

Ces normes sont essentielles car elles assurent l'imputabilité du ministère. Le ministère se doit donc d'être transparent et d'avoir un engagement clair pour aux moins trois éléments:

- La prise de décision sur l'engagement
- La prise de décision sur l'émission des CSQ dans un dossier
- La prise de décision sur le renouvellement d'engagement rendu nécessaire soit par une modification à la composition familiale ou la caducité de l'engagement initial

Les normes de services dans la prise de décision sur un engagement ou sur l'émission du CSQ doivent être établies dans la perspective d'une arrivée dans l'intérieur de 12 mois.

Recommandation 5: Établir des normes de services précises pour chacune des étapes que le Québec contrôle.

Dans certains cas, un traitement prioritaire est nécessaire pour répondre à des situations urgentes de personnes réfugiées. Ces dernières années, le gouvernement du Canada a mis en place des programmes

prioritaires pour les personnes réfugiées LGBTQ et les personnes réfugiées d'Afghanistan.⁵ Cependant, aucun programme prioritaire de ce type n'a été mis en place au Québec. Cela a conduit à des inégalités où les groupes de parrainage du Québec se sont sentis incapables de soutenir certaines personnes réfugiées ayant le plus besoin de protection, car ils savaient que les délais de traitement étaient plus rapides ailleurs au Canada⁶. Cette situation est regrettable pour les personnes qui préfèrent vivre dans une province qui met l'accent sur l'équité entre les sexes et un environnement francophone.

Recommandation 6 : Créer une voie de traitement urgente pour les réfugiés particulièrement vulnérables, comme les personnes LGBTQ ou les personnes réfugiées afghanes.

Depuis 2021, le gouvernement du Québec utilise le tirage au sort pour gérer l'admission des demandes de parrainage de personnes réfugiées. Malheureusement, ce système a causé des séparations familiales et a réduit la confiance entre les groupes impliqués dans le parrainage de réfugiés et le gouvernement. Nous croyons que lorsque les personnes garantes démontrent leur capacité à soutenir et accueillir les personnes réfugiées, le gouvernement ne devrait pas imposer un système de tirage au sort. Un système qui offre la protection au Québec de manière aléatoire ne représente pas les valeurs québécoises, ni des valeurs humanitaires.

Recommandation 7: Abolir le système de loterie dans le programme de parrainage collectif.

SECTION 3: Accueil et intégration

Alors que les personnes réfugiées parrainées se préparent à arriver au Québec, il est important de s'assurer qu'il y a suffisamment de soutien pour les aider à s'adapter à la vie une fois qu'ils sont arrivés. Dans le cadre du programme de parrainage collectif de réfugiés, différents types de groupes garants peuvent fournir divers niveaux de soutien qui doivent être intégrés au soutien fourni par le MIFI. Par exemple, les personnes morales, et en particulier les personnes morales expérimentées, développent un certain niveau de connaissance et de familiarité dans le processus d'accompagnement qui peut être soutenu par des partenariats clairs avec Accompagnement Québec. En revanche, dans les groupes de 2 à 5 personnes, un accompagnement plus étroit peut s'avérer utile, car ces groupes peuvent être moins familiarisés avec les ressources disponibles.

La TCRI offre déjà des programmes de formation et des sessions d'information pour les groupes de parrainage. Cependant, le renforcement et le développement continu des programmes de formation et de soutien pour

⁵ Comité spécial sur l'Afghanistan de la Chambre des Communes (AFGH). Honorer l'héritage du Canada en Afghanistan: Répondre à la crise humanitaire et amener les gens en lieu sûr. 44e législature, 1re session. Juin 2022: 71 <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/AFGH/rapport-1/page-36> & Gouvernement du Canada. Demandeurs persécutés en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur expression de genre diverse (OSIGEG). Refugee Resettlement. Dernière modification le 5 novembre 2020. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/demandes-asile/reinstallation/prioritaire-special/orientation-sexuelle-identite-genre.html>

⁶Gervais, Lisa-Marie. « Les réfugiés du Québec attendent tandis que ceux du reste du Canada sont déjà là. » *Le Devoir* (En Ligne), 11 mai 2023. <https://www.ledevoir.com/societe/790814/immigration-les-refugies-du-quebec-attendent-tandis-que-ceux-du-reste-du-canada-sont-deja-la>.

les personnes garantes sont nécessaires afin de répondre à leurs besoins d'information et de formation continue ainsi qu'aux besoins d'information initiale des personnes réfugiées parrainées.

La TCRI, le ROGPRQA et les organismes expérimentés disposent de l'expérience nécessaire pour jouer un rôle clé à cet égard.

Recommandation 8 : Le MIFI devrait financer les personnes morales expérimentées, le ROGPRQA et la TCRI afin d'améliorer et d'élargir l'offre de formation déjà existante sur l'accueil et soutien des personnes réfugiées parrainées et sur les ressources auxquelles les personnes réfugiées parrainées peuvent avoir accès à leur arrivée au Québec.

Il y a souvent des retards dans l'accès aux cours de francisation pour les réfugiés parrainés. Bien qu'il soit nécessaire de prendre un certain temps pour s'adapter à la vie dans un nouveau pays et pour traiter les traumatismes subis par les personnes réfugiées avant leur arrivée au Québec, les retards dans l'accès aux services nuisent à l'intégration à long terme et signifient qu'il n'est pas possible d'atteindre un niveau adéquat de connaissance du français dans les six mois qui suivent. Pour les enfants, il est important de disposer de services intégrés qui incluent également le système scolaire dans la création d'un contexte favorable à l'adaptation à la vie au Québec.

Recommandation 9 : Améliorer l'accès et la rapidité des services d'accueil et d'intégration pour les personnes réfugiées parrainées

Les parents de jeunes enfants qui souhaitent accéder aux cours de francisation se heurtent souvent à l'absence de places en garderie ou à l'incompatibilité avec l'horaire des cours de francisation. Par conséquent, de nombreuses femmes ne s'inscrivent pas aux cours de francisation, ce qui entraîne une inégalité entre les hommes et les femmes et l'isolement social des femmes.

Recommandation 10 : Des places en garderie devraient être garanties dès l'arrivée pour tous les parents de jeunes enfants qui souhaitent accéder aux cours de francisation.

Avant d'arriver au Québec, les personnes réfugiées parrainées vivent dans des situations variées. Certains peuvent avoir accès à Internet et bénéficieraient d'un accès précoce aux cours de francisation. Cependant, cela n'est certainement pas possible pour toutes les personnes réfugiées avant leur arrivée au Québec et la capacité de parler français ne devrait être en aucun cas un critère de sélection pour les personnes réfugiées.

Recommandation 11 : La possibilité d'accéder à des cours de francisation avant d'arriver au Québec devrait être offerte aux personnes réfugiées parrainées dans le cadre du programme de parrainage collectif.

SECTION 4: Intégration économique

Le cahier de consultation met fortement l'accent sur la réponse aux besoins du marché du travail, la reconnaissance de l'expérience professionnelle internationale et la régionalisation. Ces objectifs sont importants. Cependant, la consultation néglige souvent les contributions potentielles des personnes qui sont arrivées au Québec dans le cadre d'un programme de protection des personnes réfugiées pour contribuer à l'économie et à la construction d'un Québec plus prospère et plus inclusif.

Le ROGPRQA veut être clair: l'objectif de l'accueil des personnes réfugiées est d'offrir un avenir sûr aux personnes qui ont besoin de protection. Tel que mentionné dans la section précédente de ce mémoire, nous voulons supporter les personnes parrainées à participer pleinement et de s'épanouir dans leur société d'accueil.

Nous soutenons les efforts visant à faire en sorte que les personnes réfugiées parrainées se sentent bien accueillies et aient accès à des possibilités dans toute la province. Les personnes réfugiées ont subi des situations de détresse et peuvent avoir des besoins plus importants en matière de santé physique ou mentale ou avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour réussir à s'adapter à la vie dans un nouveau pays. Pour certains, l'accès à des soins médicaux avancés dans les grands centres urbains est nécessaire. Pour d'autres, la proximité des membres de la famille ou de la communauté ethnique ou religieuse est importante pour assurer leur bien-être. L'amélioration de l'accès à ces types de services et le renforcement de l'accueil des nouveaux et nouvelles arrivant.e.s dans toute la province contribueront à la régionalisation.

Recommandation 12 : Renforcer la prestation des services aux personnes réfugiées récemment arrivées dans l'ensemble de la province afin de favoriser leur accueil autant en région que dans les grandes villes.

Pour de nombreuses personnes qui arrivent au Québec en tant que réfugiés, il peut être difficile d'obtenir la documentation en lien à l'expérience de travail ou le niveau de scolarité. Par conséquent, encourager les employeurs et les associations professionnelles à faire preuve de souplesse en ce qui concerne les exigences documentaires relatives à l'expérience de travail et aux certificats d'études peut faciliter l'accès au marché du travail pour les personnes récemment arrivées.

Recommandation 13 : Continuer à investir dans des programmes qui soutiennent les personnes récemment arrivées au Québec à accéder au marché du travail et à surmonter les obstacles liés à la reconnaissance des compétences ou aux exigences en matière d'éducation pour certains emplois.

À l'échelle mondiale, certains pays ont commencé à mettre en œuvre de nouveaux programmes de migration qui offrent des possibilités d'emploi aux personnes réfugiées. Ces programmes sont souvent appelés les voies complémentaires⁷ et permettent aux personnes réfugiées de répondre aux besoins spécifiques du marché du travail. Le gouvernement canadien a récemment mis en œuvre un Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique⁸ qui permet aux employeurs d'embaucher des personnes en situation de refuge pour des emplois

⁷ UNHCR. *Voies d'admission grâce à l'emploi. Les voies complémentaires.* <https://www.unhcr.org/fr/voies-d-admission-grace-l-emploi>

⁸ Gouvernement du Canada. *Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique. Réfugiés et demandes d'asile.* <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/pilote-voie-acces-mobilite-economique.html>

au Canada. Un des premiers exemples est l'embauche de personnes dans un camp de réfugiés au Kenya pour travailler dans une maison de soins dans une communauté rurale en Nouvelle-Écosse⁹.

Au Québec, où il existe des besoins spécifiques sur le marché du travail, des programmes similaires pourraient être mis en œuvre. Comme les personnes réfugiées pourraient ne pas avoir accès aux mêmes types de documents officiels ou de titres professionnels que les migrants économiques, la conception de ces programmes doit prévoir une certaine souplesse pour les personnes réfugiées qui sont sélectionnées pour les possibilités offertes par le marché du travail.

Tout programme de ce type doit être mis en œuvre selon un principe d'additionnalité, en vertu duquel les engagements pris à l'égard d'autres personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger ne sont pas diminués par la mise en œuvre des voies complémentaires.

Recommandation 14 : En plus de maintenir un engagement ferme envers l'augmentation des cibles pour les programmes Parrainage collectif des personnes réfugiées et Réfugiés pris en charge par l'État, le gouvernement devrait mettre en œuvre un programme pilote pour les voies complémentaires économiques qui fournit une résidence permanente à titre de migrant économique aux personnes réfugiées qui répondent aux besoins du marché du travail au Québec.

Conclusion

Le programme de parrainage collectif des réfugiés permet aux personnes et aux organismes du Québec de soutenir les personnes réfugiées en les parrainant pour qu'elles commencent une nouvelle vie au Québec. Ce programme fonctionne grâce aux efforts de la société civile. Nous comptons, parmi nos membres, des individus et des groupes qui se sont engagés à accueillir des personnes ayant vécu des événements traumatisants et des situations difficiles en tant que personnes réfugiées et à les accompagner dans leur processus de réinstallation dans un nouveau pays. Ce programme représente une partie importante des objectifs humanitaires du programme d'immigration du Québec et réussit lorsque le gouvernement et la société civile travaillent ensemble. Les recommandations présentées dans ce mémoire représentent la vision de notre regroupement quant aux meilleures manières d'améliorer le programme, soit: en assurant des cibles suffisantes pour garantir un traitement rapide des demandes et en établissant des conditions d'accueil favorables à la réussite pour les personnes arrivant au Québec par le biais du parrainage collectif. Au fur et à mesure que nous avançons, nous sommes enthousiastes de collaborer avec le MIFI afin d'assurer le succès de ce programme.

Recommandation 15: Le gouvernement du Québec devrait travailler en étroite collaboration avec le ROGPROQ pour mettre en œuvre les recommandations proposées dans ce mémoire et pour traiter les enjeux supplémentaires liés au programme parrainage collectif.

⁹ UNHCR Canada. *A winning solution for refugees and Canadian employers takes roots in Pictou County*. December, 15, 2021. <https://www.unhcr.ca/news/a-winning-solution-for-refugees-and-canadian-employers-takes-roots-in-pictou-count>

Récapitulatif des recommandations du ROGPROAQ

Recommandation 1

Nous encourageons le gouvernement à dépasser l'objectif de 60 000 nouveaux immigrantes et immigrants par an pour augmenter de manière significative le nombre de personnes qui obtiennent le statut de résident permanent au Québec grâce aux différents visas octroyés aux personnes réfugiées.

Recommandation 2

Nous encourageons le gouvernement à établir des seuils clairs pour les programmes Parrainage collectif des personnes réfugiées et Réfugiés pris en charge par l'État en ce qui concerne le nombre de personnes qui deviendront des résident.e.s permanent.e.s au Québec chaque année. Ces seuils devraient être, au minimum, proportionnels aux niveaux des personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger établis antérieurement par ce gouvernement. Au minimum, nous recommandons d'accueillir 4320 parrainage collectif et 1860 RPCE par année, pour un total de 6180 personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger.

Recommandation 3

À titre de mesure exceptionnelle pour tenir compte du fait que les cibles n'ont pas été atteintes en 2020, 2021 et 2022 pendant la pandémie de Covid-19, 5 400 personnes réfugiées parrainés supplémentaires devraient se voir accorder le statut de résident permanent au cours des deux prochaines années. Cela nécessitera une collaboration entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. Cette mesure exceptionnelle permettra de réduire les délais de traitement de ce programme qui ont augmenté pendant la pandémie de Covid-19.

Recommandation 4

Établir une norme de traitement de 12 mois pour toutes les demandes d'immigration, y compris les personnes réfugiées parrainées et le programme du délai prescrit d'un an.

Recommandation 5

Établir des normes de services précises pour chacune des étapes que le Québec contrôle.

Recommandation 6

Créer une voie de traitement urgente pour les réfugiés particulièrement vulnérables, comme les personnes LGBTQ ou les personnes réfugiées afghanes.

Recommandation 7

Abolir le système de loterie dans le programme de parrainage collectif.

Recommandation 8

Le MIFI devrait financer les personnes morales expérimentées, le ROGPROAQ et la TCRI afin d'améliorer et élargir l'offre de formation déjà existante sur l'accueil et soutien des personnes réfugiées parrainées et sur les ressources auxquelles les personnes réfugiées parrainées peuvent avoir accès à leur arrivée au Québec.

Recommandation 9

Améliorer l'accès et la rapidité des services d'accueil et d'intégration pour les personnes réfugiées parrainées

Recommandation 10

Des places en garderie devraient être garanties dès l'arrivée pour tous les parents de jeunes enfants qui souhaitent accéder aux cours de francisation.

Recommandation 11

La possibilité d'accéder à des cours de francisation avant d'arriver au Québec devrait être offerte aux personnes réfugiées parrainées dans le cadre du programme de parrainage collectif.

Recommandation 12

Renforcer la prestation des services aux personnes réfugiées récemment arrivées dans l'ensemble de la province afin de favoriser leur accueil autant en région que dans les grandes villes.

Recommandation 13

Continuer à investir dans des programmes qui soutiennent les personnes récemment arrivées au Québec à accéder au marché du travail et à surmonter les obstacles liés à la reconnaissance des compétences ou aux exigences en matière d'éducation pour certains emplois.

Recommandation 14

En plus de maintenir un engagement ferme envers l'augmentation des cibles pour les programmes Parrainage collectif des personnes réfugiées et Réfugiés pris en charge par l'État, le gouvernement devrait mettre en œuvre un programme pilote pour les voies complémentaires économiques qui fournit une résidence permanente à titre de migrant économique aux personnes réfugiées qui répondent aux besoins du marché du travail au Québec.

Recommandation 15

Le gouvernement du Québec devrait travailler en étroite collaboration avec le ROGPROQ pour mettre en œuvre les recommandations proposées dans ce mémoire et pour traiter les enjeux supplémentaires liés au programme parrainage collectif

Références bibliographiques

Gouvernement du Canada. *Demandeurs persécutés en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leur expression de genre diverse (OSIGEG)*. Refugee Resettlement. Dernière modification le 5 novembre 2020. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/bulletins-guides-operationnels/demandes-asile/reinstallation/prioritaire-special/orientation-sexuelle-identite-genre.html>

Gouvernement du Canada. *Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique*. Réfugiés et demandes d'asile. Consulté le 2 août 2023. <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/pilote-voie-acces-mobilite-economique.html>

Gouvernement du Canada. *Résidents permanents – Mises à jour mensuelles d'IRCC - Canada - Résidents permanents selon la province / le territoire et la catégorie d'immigration*. Consulté le 2 août 2023. https://open.canada.ca/data/fr/dataset/f7e5498e-0ad8-4417-85c9-9b8aff9b9eda/resource/5582034d-8f89-49d5-8597-483d628078a1?inner_span=True

Gouvernement du Québec. Plan d'immigration du Québec 2017-2023. Ministère de l'Immigration de la Francisation et de l'Intégration. (2016-22).

Hou, Feng, Garnett Picot and Yan Zhang. *Les résultats sur le marché du travail parmi les réfugiés au Canada*. Statistiques Canada, Direction des études analytiques. (11 mars 2019) <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2019007-fra.pdf>

Hou, Feng. *The resettlement of Vietnamese refugees across Canada over three decades*. Journal of Ethnic and Migration Studies 47, no. 21 (2021): 4817-4834.

Comité spécial sur l'Afghanistan de la Chambre des Communes (AFGH). *Honorer l'héritage du Canada en Afghanistan: Répondre à la crise humanitaire et amener les gens en lieu sûr*. 44^e législature, 1^{re} session. Juin 2022: 71 <https://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/44-1/AFGH/rapport-1/page-36>

UNHCR Canada. *A winning solution for refugees and Canadian employers takes roots in Pictou County*. 15 décembre 2021. <https://www.unhcr.ca/news/a-winning-solution-for-refugees-and-canadian-employers-takes-roots-in-pictou-count>

UNHCR. *Voies d'admission grâce à l'emploi*. Les voies complémentaires. Consulté le 2 août 2023. <https://www.unhcr.org/fr/voies-d-admission-grace-l-emploi>